



IMPOT ISF / ENFANT MAJEUR RATTACHE

Par **TIMARO**, le **06/10/2015** à **22:48**

J ai une fille majeure rattachée à mon foyer fiscal.Elle possede un PEL et un compte assurance vie ,les deux representent environ un montant approximatif de 50 000€ .Je suis concerné par l'ISF .

Question :Dois je declarer cette somme dans ma déclaration d'ISF ?

Par **Isabelle Gauthier**, le **20/10/2015** à **14:19**

Bonjour,

Le foyer fiscal pour l'ISF n'est pas le même que pour l'impôt sur le revenu. Votre fille majeure, bien que rattachée à votre foyer fiscal à l'impôt sur le revenu, sort de votre foyer fiscal ISF. Vous n'avez donc pas à déclarer ses avoirs. En revanche, vous ne devez plus la déclarer comme personne à charge.

Cordialement,

Isabelle Gauthier, Cabinet BG2C Finances